

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving PWGSC 33 City Centre Drive Suite 480C Mississauga Ontario L5B 2N5

Bid Fax: (905) 615-2095

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Address inquiries to the Contracting Authority at Hussain.Noor@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada Ontario Region 33 City Centre Drive Suite 480 Mississauga Ontario L5B 2N5

Title - Sujet Œufs, œufs liquides et blancs d'	œuf				
Solicitation No N° de l'invitation		Date			
21401-176061/A		2017-01-13			
Client Reference No N° de réfé	erence du client	GETS Ref. No N° de réf. de SEAG			
21401-176061		PV	V-\$TC)R	-007-7255
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FN	ıs	No./N°	V	ME
TOR-6-39123 (007)					
Solicitation Closes -	L'invitation pre	en	nd fi	n	Time Zone
at - à 02:00 PM			Fuseau horaire		
on - le 2017-02-27					Eastern Standard Time
on - le 2017-02-27				_	EST
Delivery Required - Livraison ex	rigée				
2017-01-01					
Address Enquiries to: - Adresse	r toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur		
Noor, Hussain		tor007		007	
Telephone No N° de téléphone	•		FAX	No.	- N° de FAX
(905)615-2080 ()		(905)615-2060			
Destination - of Goods, Services Destination - des biens, services CORRECTIONAL SERVICE O 443 Union Street Kingston Ontario K7L4Y8 Canada	s et construction:				
Security - Sécurité					
This request for a Standing Offer does not in Cette Demande d'offre à commandes ne co			atière de	e sé	curité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone

Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



File No. - N° du dossier TOR-6-39123

TABLE DES MATIÈRES

PARTII	E 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1	INTRODUCTION	3
1.2	SOMMAIRE	
1.3	COMPTE RENDU	4
PARTII	E 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	4
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2	Présentation des offres	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	
2.4	LOIS APPLICABLES	4
PARTII	E 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	5
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	5
PARTII	E 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	6
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	6
PARTII	E 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
5.1 SUPP	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS	7
PARTII	E 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	7
	FRE À COMMANDES	
6.1	OFFRE	
6.2	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4	Durée de l'offre à commandes	8
6.5	RESPONSABLES	
6.6	UTILISATEURS DÉSIGNÉS	
6.7	PROCÉDURES POUR LES COMMANDES	
6.8	LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	
6.9 6.10	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	
6.11	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.12		
B. CL	AUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	
6.1	Besoin	10
6.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.3	Durée du contrat	10
6.4	PAIEMENT	11
6.5	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION	
6.6	ASSURANCES	
6.7	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	
ANNEX	(E « A »	12
BES	OIN	12

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $TOR007 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier TOR-6-39123

ANNEXE « B »	14
BASE DE PAIEMENT	14
ANNEXE « D »	
OFFRES À COMMANDES – ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS	17
ANNEXE E	18
ATTESTATIONS ADDITIONNELLES	18

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $TOR007 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier TOR-6-39123

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; et Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent : 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables; 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une

Les annexes comprennent le besoin, la Base de paiement, les adresses de destination et toute autre annexe.

commande subséquente à l'offre à commandes.

1.2 Sommaire

- 1.2.1 Fournir et livrer, au besoin, à Corrections Canada des œufs, des œufs liquides et des blancs d'œuf, comme il est précisé à l'Annexe B pour les services d'alimentation dans les établissements de la Région de l'Ontario.
- 1.2.2 Ce besoin vise plusieurs emplacements indiqués à l'annexe A, Besoin. Le Canada a l'intention d'établir une (1) offre à commandes individuelle et régionale pour les établissements de la région de Kingston et une (1) offre à commandes individuelle et régionale pour le Complexe Beaver Creek. Toutes les destinations peuvent être consultées à l'Annexe C, Adresses de livraison des destinations.
 - Un offrant peut soumettre une offre pour un emplacement ou les deux. Dans le cas où un offrant est retenu pour les deux emplacements, seule une (1) offre à commandes individuelle et régionale sera attribuée pour tous les emplacements.
- 1.2.3 Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).
- 1.2.4 La période visée par l'offre à commandes est du 1er mars 2017 au 28 février 2018.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

TOR-6-39123

7

TOR007 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Id de l'acheteur - Buyer ID

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document <u>2006</u> (2016-04-04) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 7 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID TOR007
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ TOR\text{-}6\text{-}39123 \end{array}$

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I: offre technique (1 copie papier)

Section II: offre financière (1 copie papier)

Section III: attestations (1 copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec Annexe D, évaluation financière. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

File No. - N° du dossier TOR-6-39123

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Toute offre qui ne remplit pas les critères obligatoires suivants sera considérée non recevable et ne sera pas prise en considération.

 Le soumissionnaire devra signer la page de couverture du document d'Invitation à soumissionner.

4.1.2 Évaluation financière

- 4.1.2.1 Les annexes B1 et B2 seront évaluées séparément à l'aide des critères suivants :
- Le soumissionnaire devra remplir et soumettre avec son offre, l'annexe B1 Établissements de la région de Kingston et/ou l'annexe B2, Complexe de Beaver Creek, en devises canadiennes. Il devra fournir les prix pour chaque rubrique, selon les spécifications fournies.
- **4.1.2.2** Le prix fourni dans l'évaluation devra correspondre à la somme des prix globaux, calculés en multipliant les usages estimés par le prix unitaire ferme (Colonne A x colonne B = Colonne C), conformément aux stipulations de l'annexe B Base de paiement.
- 4.1.2.3 Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26), Évaluation du prix soumission

4.2 Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

Le Canada projette d'émettre deux (2) offres à commandes au maximum pour satisfaire à ce besoin. Une offre à commandes sera émise pour l'annexe B1 – Établissements de la région de Kingston et une offre à commandes sera émise pour l'annexe B2 – Complexe de Beaver Creek. Si l'on attribue les contrats pour les annexes B1 et B2 au même soumissionnaire, une (1) seule offre à commandes sera émise pour cette période.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

TOR-6-39123

Id de l'acheteur - Buyer ID $TOR007 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu travail/droits personne/equite emploi/programme contrats fede raux.page?& ga=1.152490553.1032032304.1454004848).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- A. OFFRE À COMMANDES
- 6.1 Offre
- 6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».
- 6.2 Exigences relatives à la sécurité
- **6.2.1** L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées*

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR007
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier TOR-6-39123

<u>d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2005 (2016-04-04), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe «C». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- 1er trimestre : du 1er mars au 31 mai;
- 2e trimestre : du 1er juin au 31 août;
- 3e trimestre : du 1er septembre au 30 novembre;
- 4e trimestre : du 1er décembre au 28 février.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 10 jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du mars 01, 2017 au février 28, 2018.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Hussain Noor Agent d'approvisionnement Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements Promenade City Centre, pièce 480C Mississauga, ON, L5B 2N5

Téléphone: (905) 615-2080 Télécopieur:(905) 615-2060

Courriel: Hussain.Noor@pwgsc-tpsgc.gc.ca

 N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier TOR-6-39123 Id de l'acheteur - Buyer ID $TOR007 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant (à remplir par le soumissionnaire)

Nom :	
Titre :	
Organisation :	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

a. Service correctionnel du Canada, établissements de la Région de l'Ontario.

6.7 Procédures pour les commandes

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés au moyen du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 20,000.00\$ (taxes applicables incluses).

6.9 Limitation financière – Totale

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de ______\$, (à remplir lors de l'attribution de l'offre à commandes) taxes applicables incluses) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou cinq (5) journées avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $TOR007 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier TOR-6-39123

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales <u>2005</u> (2016-04-04), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) les conditions générales <u>2010A</u> (2016-04-04), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- e) I'Annexe « A », Besoin;
- f) I'Annexe « B », Base de paiement;
- g) I'Annexe « C », Trimestres Formulaire de Rapport;
- h) l'offre de l'offrant en date du ______.

6.11 Attestations et renseignements supplémentaires

6.11.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3 Durée du contrat

6.3.2 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

TOR-6-39123

Id de l'acheteur - Buyer ID $TOR007 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix unitaire(s) ferme(s), précisé(s) dans l'annexe B, Base de paiement. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.4.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.4.3 Paiement Unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement Unique

6.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les conditions suivantes doivent être respectées lorsque l'on présente une facture :

- a. La facture doit suivre l'ordre du tableau à l'annexe B, Base de paiement, pour indiquer le numéro de l'article, la description, l'unité de mesure, la quantité, le prix unitaire, le prix calculé, le sous-total, la TPS ou la TVH et le total;
- b. On doit indiquer sur la facture le numéro de la commande subséquente;
- b. On doit indiquer sur la facture l'adresse du destinataire où les produits ont été livrés;
- c. Chaque commande subséquente et point de destination doit être facturé séparément.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 OU
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.6 Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurances – aucune exigence particulière

6.7 Clauses du Guide des CCUA

Clause du *Guide des CCUA* <u>B7500C</u> (2006-06-16), Marchandises excédentaires Clause du *Guide des CCUA* <u>D0014C</u> (2007-11-30) Livraison de produits réfrigérés ou congelés Clause du *Guide des CCUA* <u>D3007C</u> (2007-11-30) Inspection et estampillage

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier TOR-6-39123

Id de l'acheteur - Buyer ID $TOR007 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « A »

BESOIN

1. Besoin

Fournir des œufs, des œufs liquides et des blancs d'œufs, conformément aux stipulations fournies dans l'annexe B, aux sites du Service correctionnel du Canada cités dans l'annexe C, selon les besoins.

La date de production la plus récente devra figurer sur les cartons d'œufs. La durée de conservation ou la date limite de consommation devront être indiquées de manière visible. Tout facteur pouvant influer sur la durée de conservation devra être énoncé clairement au moment de passer la commande.

2. Spécifications en matière de qualité

- 2.1 Tous les produits doivent être traités dans des usines assujetties à des inspections par les services fédéraux ;
- 2.2 La spécification ONGC 32.184M de l'Office des normes générales du Canada sera utilisée comme référence dans le cadre du contrôle de qualité. Les utilisateurs identifiés seront les seuls responsables de l'inspection finale et de l'acceptation du produit alimentaire sur le lieu de livraison. Tous les produits fournis devront être exempts de signes de détérioration, de pourriture, de saleté ou de dommages causés par des rongeurs ou des insectes ; et
- 2.3 À moins d'avis contraire au moment de passer une commande subséquente, l'entrepreneur devra s'assurer de se conformer à la norme stipulée dans la description détaillée du produit.

3. Livraison

- 3.1 La livraison devra se faire dans les deux (2) jours ouvrables suivant la réception du document établissant l'offre subséquente ;
- 3.2 Les livraisons devront se faire du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés, selon la demande de chaque établissement ;
- 3.2 Les livraisons devront se faire avant 12 heures (midi) le jour de la livraison indiqué dans le document de l'offre subséquente. L'offrant devra informer le client 1-2 heures avant midi de tout retard dans la livraison ;
- 3.2 Les livraisons devront se faire directement au lieu indiqué dans l'offre subséquente ;
- 3.4 L'entrepreneur devra être disposé à diviser les caisses pour des établissements de petite capacité, à la demande de l'utilisateur identifié ;
- 3.5 L'entrepreneur devra fournir des bordereaux de livraison lors de chaque livraison et, au besoin, émettre une note de crédit pour couvrir toute différence au moment de la livraison;
- 3.6 L'utilisateur identifié sera en droit de renvoyer tout produit ne répondant pas aux spécifications en matière de qualité ou produits endommagés au moment de la livraison et tous les produits non acceptables devront être immédiatement repris par l'offrant. Tout produit jugé non acceptable après la livraison devra être repris un (1) jour ouvrable au plus tard après que l'offrant a été avisé du rejet.
- 3.7 En cas de rappel, le client devra être informé le plus rapidement possible, par téléphone et on devra procéder aux arrangements nécessaires pour reprendre le produit et émettre une note de crédit :

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $TOR007 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier TOR-6-39123

- 3.8 Chaque contenant devra être conçu de manière à ce que le côté visible indique la catégorie, la taille, le poids net et/ou la quantité, les instructions concernant l'entreposage et/ou instructions particulières concernant le produit contenu dans l'emballage ; et
- Tous les cartons et toutes les boites devront porter une étiquette indiquant clairement le nom de l'entrepreneur et son adresse.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $TOR007 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier TOR-6-39123

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Les prix unitaires fermes sont en dollars canadiens, incluant les coûts relatifs au carburant, les frais de livraison, destination FAB, les frais de transport et d'entreposage, ainsi que tous les coûts indirects. Le montant total de la taxe sur les produits et services (TPS) ou de la taxe de vente harmonisée (TVH) doit être indiqué séparément, le cas échéant.

Appendice B1 – Établissements de la région de Kingston

Description de l'article	Description de la caisse	Utilisation estimative A	Prix ferme à la caisse B	Prix calculé C = (AxB)
Gros œufs blancs, frais, de catégorie A du Canada (56 g minimum par œuf)	15 douzaines	10 154 caisses	\$	\$
Œufs entiers, liquides, frais avec acide citrique	2 x 10 kg	912 caisses	\$	\$
Galette d'œufs brouillés de 4 po	144 x 2 oz	1,232 caisses	\$	\$

Prix total évalué pour l'Appendice B1 = _____\$

Appendice B2 - Complexe Beaver Creek

Description de l'article	Description de la caisse	Utilisation estimative A	Prix ferme à la caisse B	Prix calculé C = (AxB)
Gros œufs blancs, frais, de catégorie A du Canada (56 g minimum par œuf)	15 dz	1,560 caisses	\$	\$
Œufs entiers, liquides, frais avec acide citrique	2 x 10 kg	120 caisses	\$	\$
Galette d'œufs brouillés de 4 po	144 x 2 oz	120 caisses	\$	\$

Prix total évalué pour l'Appendice B2 = _____\$

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $TOR007 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier TOR-6-39123

ANNEXE « C »

ADRESSES DE LIVRAISON DES DESTINATIONS

Établissements de la région de Kingston

Etablissements de la région de M LIVRER À	CODE DE DESTINATAIRE	POSTER LA FACTURE À
Établissement de Collins Bay (sécurité moyenne) a/s des magasins de l'Établissement Frontenac 1455, chemin Bath, Kingston (Ontario)	21440	Service correctionnel du Canada Établissement de Collins Bay C.P. 190 Kingston (Ontario) K7L 4V9
Établissement de Collins Bay (sécurité moyenne) 1455, chemin Bath, Kingston (Ontario)	21441	Service correctionnel du Canada Établissement Frontenac C.P. 7500 Kingston (Ontario) K7L 5E6
Établissement Millhaven Autoroute 33, Millhaven (Ontario)	21421	Service correctionnel du Canada Millhaven Institution C.P. 280 Bath (Ontario) K0H 1G0
Établissement Bath Autoroute 33, Millhaven (Ontario)	21423	Service correctionnel du Canada Établissement Bath C.P. 1500 Bath (Ontario) K0H 1G0
Établissement de Joyceville (sécurité moyenne a/s des magasins de l'Établissement Joyceville, Autoroute 15, Joyceville (Ontario)	21450	Service correctionnel du Canada Joyceville Institution C.P. 880 Kingston (Ontario) K7L 4X9
Établissement de Joyceville (sécurité moyenne Autoroute 15, Joyceville (Ontario	21451	Service correctionnel du Canada Établissement Pittsburgh, a/s Établissement Joyceville. C.P. 880 Kingston (Ontario) K7L 4X9
Établissement Warkworth Route rurale 29, à côté de l'autoroute 30, Warkworth (Ontario)	21460	Service correctionnel du Canada Établissement Warkworth C.P. 769 Campbellford (Ontario) K0L 1L0

Complexe Beaver Creek

LIVRER À	CODE DE DESTINATAIRE	POSTER LA FACTURE À
Établissement de Beaver Creek (sécurité moyenne) a/s des magasins de l'Établissement Beaver Creek promenade Beaver Creek, Gravenhurst (Ontario)	21422	Service correctionnel Canada C.P. 5000 Gravenhurst (Ontario) P1P 1Y2

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $TOR007 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier TOR-6-39123

Établissement de Beaver Creek (sécurité moyenne) Promenade Beaver Creek, Gravenhurst (Ontario)	21443	Service correctionnel Canada C.P. 1240 Gravenhurst (Ontario) P1P 1Y2

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $TOR007 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier TOR-6-39123

ANNEXE « D »

OFFRES À COMMANDES - ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes.

La période visée est définie comme suit :

- 1er trimestre : du 1er mars au 31 mai;
 2e trimestre : du 1er juin au 31 août;
- 3e trimestre : du 1er septembre au 30 novembre;
 4e trimestre : du 1er décembre au 28 février.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes au plus tard dix (10) jours civils suivant la fin de la période visée.

	1	
Nº de l'offre à commandes	Date de début de l'OC	Date de fin de l'OC jj/mm/aaaa
	jj/mm/aaaa	
Valour totala à acciour	Valour totala nour la páriada da	Début de début-Date de fin
Valeur totale à ce jour	Valeur totale pour la période de	
•	déclaration	jj/mm/aaaa-jj/mm/aaaa
\$		
	\$	
Numéro de la facture	Date de la commande	Valeur totale de la commande
	subséquente	subséquente

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

TOR-6-39123

ld de l'acheteur - Buyer ID $TOR007 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE E

ATTESTATIONS ADDITIONNELLES

1. Conseil d'administration

Conformément à la Section 5.1.1, Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée, les offrants doivent fournir la liste des membres de leur conseil d'administration. Les offrants doivent fournir ces renseignements dans leur soumission.

Nom de l'administrateur
Nom de l'administrateur -
2. Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA)
Conformément à la Section 2, Numéro d'entreprise - approvisionnement, des Instructions uniformisées, Les fournisseurs doivent détenir un numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) avant l'attribution d'une offre à commande.
Numéro d'entreprise - approvisionnement
Si les fournisseurs ne possèdent pas de une NEA, les fournisseurs peuvent demander un NEA en direct

Si les fournisseurs ne possèdent pas de une NEA, les fournisseurs peuvent demander un NEA en direct à <u>Données d'inscription des fournisseurs</u>. Il est également possible de communiquer avec la LigneInfo au 1 800-811-1148 pour obtenir le numéro de téléphone de l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.